



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session
4-6 février 2009
Bangkok

**COOPÉRATION TECHNIQUE RÉGIONALE DANS LE DOMAINE
DU DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES**

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

**STRATÉGIE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CÉSAP DANS LE
DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES**

Note du secrétariat

Rectificatif

Lire comme ci-dessus les dates de la session.

- - - - -



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de statistique

Première session
15-17 décembre 2008
Bangkok

**COOPÉRATION TECHNIQUE RÉGIONALE DANS LE DOMAINE
DU DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES**

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

**STRATÉGIE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CÉSAP DANS LE
DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient un rapport du secrétariat concernant le projet de stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques pour la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que la coopération technique mise en œuvre dans ce domaine ces dernières années. Il décrit la structure actuelle du sous-programme 2, Statistiques, avec une attention particulière pour la composante relative au développement des statistiques, dont est chargée la Division de statistique. Il définit l'avantage comparatif que possède la CESAP pour renforcer les capacités statistiques de la région, et énonce une série de principes directeurs constituant l'actuelle stratégie de coopération technique du programme de développement des statistiques. Il examine également les rôles complémentaires que pourraient jouer la Division de statistique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) dans le cadre du sous-programme. Le document donne aussi un aperçu des activités de coopération technique de la Division de statistique, récentes et en cours, et recense les domaines à envisager prioritairement lorsque seront fixées les activités relevant du programme.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le projet de stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques, et donner des conseils et orientations quant aux priorités futures et aux méthodes devant permettre de renforcer le programme de développement des statistiques et d'en tirer de meilleurs résultats.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. LE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES: UNE COMPOSANTE DU SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX STATISTIQUES.....	2
A. Le sous-programme relatif aux statistiques	2
B. La coopération technique au service du développement des statistiques: projet de stratégie.....	4
C. La Division de statistique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique: des rôles complémentaires	8
II. PROMOTION DES NORMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : L'EXPÉRIENCE RÉCENTE	11
A. Renforcer les capacités en recensant la population.....	11
B. Mesurer le secteur et l'emploi informels	13
C. Améliorer la mesure et les statistiques du handicap	14
D. Promouvoir la documentation des microdonnées	16
E. Soutenir la planification stratégique pour le développement des statistiques.....	18
F. Améliorer la qualité des données servant à évaluer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	18
III. DÉFINITION DES ORIENTATIONS FUTURES	19
A. Élargir les activités tout en restant ciblé: un équilibre à trouver.....	19
B. Trouver l'équilibre entre les fonctions d'appui dans divers domaines et les fonctions de base	20
C. Trouver un équilibre entre les différents domaines des statistiques où un appui est fourni	20
D. Collaborer avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres entités	21
E. Partenariat avec des organismes statistiques régionaux et sous-régionaux	21
F. Coordination avec les organismes de l'ONU au niveau national	22
G. Viabilité	23
H. Évaluation de l'impact.....	23
IV. CONCLUSIONS.....	24

Introduction

1. Au cours des dix dernières années, de nombreux pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont considérablement renforcé leurs capacités statistiques, ce qui les rend mieux à même de produire en temps voulu des statistiques fiables facilitant la prise de décisions et l'évaluation des résultats obtenus. À la faveur de l'engagement pris au niveau mondial de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), y compris les cibles qui les accompagnent, et de suivre les progrès accomplis à cet égard, tous les partenaires de développement ont déployé une énergie sans précédent pour continuer à développer les statistiques.

2. D'énormes défis restent pourtant à relever. Bon nombre de pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, éprouvent de grandes difficultés à produire des statistiques relatives aux indicateurs de développement même les plus élémentaires. D'autres pays s'efforcent de mettre en œuvre, dans tel ou tel domaine des statistiques officielles, des normes internationales nouvelles ou révisées, et ils ont souvent besoin pour cela d'une formation et d'une assistance techniques ciblées. Par ailleurs, il incombe aux statisticiens de fournir collectivement des mesures statistiques de meilleure qualité et des données pertinentes concernant diverses grandes questions émergentes ou urgentes intéressant la planète entière, comme par exemple le développement inclusif et durable.

3. Ces dernières années, après avoir analysé l'évolution des besoins de la région de l'Asie et du Pacifique en matière de renforcement des capacités statistiques¹, ainsi que ses propres avantages comparatifs, la CESAP a revu sa stratégie de coopération technique dans le domaine du développement régional des statistiques. Ce faisant, elle s'est inspirée des priorités définies dans le cadre de certaines initiatives de portée mondiale telles que le Plan d'action de Marrakech pour la statistique², tout en tenant compte de sa propre orientation stratégique. Sous la direction de la nouvelle Secrétaire exécutive, la CESAP se repositionne en tant que pivot régional fournissant une coopération technique aux pays et effectuant à leur intention des analyses stratégiques rigoureuses axées sur l'élaboration de diverses options politiques. Cette assistance vise à donner aux États membres les outils et connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause face aux enjeux du développement. La CESAP prône le développement inclusif et durable de la région, laquelle, en dépit de son taux de croissance élevé, est confrontée à la montée des inégalités et à une pauvreté persistante. La CESAP plaide aussi pour des réformes institutionnelles et pour un développement efficace, en donnant priorité à la coopération régionale et à des partenariats solides.

¹ «Renforcer la capacité statistique consiste à consolider les piliers de cette capacité. La capacité statistique est l'aptitude des producteurs de statistiques à satisfaire les besoins des utilisateurs en leur fournissant des statistiques de qualité conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU. La qualité des statistiques englobe plusieurs aspects : communication en temps voulu, fiabilité, accessibilité et pertinence. On peut la mesurer en utilisant le Cadre d'évaluation de la qualité des données » (Mary Strobe, Ian MacAuslan, Christine Spanneut, Matthew Powell, Christopher Willoughby, Philippe Ngango Gafishi et Thomas Thomsen, "Evaluation framework for statistical capacity building", Avant-projet, Rapport de synthèse, Partie 1, United Kingdom Department for International Development (Réf. EVD:051) (Oxford Policy Management, mai 2008, p. v)).

² Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique a été adopté à la deuxième Table ronde internationale sur la gestion du développement axée sur les résultats, tenue à Marrakech (Maroc) les 4 et 5 février 2004 (voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc04/marrakech.pdf>).

4. Le présent document décrit la structure actuelle du sous-programme 2, Statistiques, avec une attention particulière pour la composante relative au développement des statistiques dont est chargée la Division de statistique. Il définit l'avantage comparatif que possède la CESAP pour renforcer les capacités statistiques de la région, et énonce une série de principes directeurs constituant l'actuelle stratégie du programme de coopération technique administré par la Division de statistique. Il examine également les rôles complémentaires que pourraient jouer la Division de statistique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) dans le cadre du sous-programme.

5. Le document donne aussi un aperçu des activités de coopération technique de la Division de statistique, récentes et en cours, et recense les domaines à envisager prioritairement lorsque seront élaborées les activités futures du programme.

I. LE DÉVELOPPEMENT DES STATISTIQUES: UNE COMPOSANTE DU SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX STATISTIQUES

A. Le sous-programme relatif aux statistiques

6. Dans le cadre de son sous-programme relatif aux statistiques, la CESAP s'efforce de devenir : a) un protagoniste régional dynamique qui encourage l'élaboration et la mise en œuvre de normes statistiques internationales et qui contribue à renforcer les organismes nationaux de statistique; b) une source majeure d'informations et produits statistiques régionaux faciles à exploiter et répondant aux besoins de la région et à ses propres besoins internes; c) une référence régionale pour l'analyse statistique des questions ayant trait au développement social, économique et environnemental.

7. Cette ambition correspond aux objectifs des trois composantes stratégiques du sous-programme relatif aux statistiques : coopération technique pour le développement des statistiques, traitement et diffusion de données, et analyses statistiques. Le sous-programme a pour objectif général de développer l'utilisation des statistiques pour étayer la prise de décisions, et d'encourager l'établissement et la diffusion d'importantes statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales conformes aux normes convenues au niveau international (E/ESCAP/CST/9).

8. Le sous-programme relatif aux statistiques est placé sous la responsabilité de la Division de statistique et bénéficie du concours de l'ISAP. Il tire son mandat de plusieurs résolutions du Conseil économique et social (y compris la résolution 2006/6 du 24 juillet 2006 sur le renforcement des capacités statistiques) et de la CESAP (y compris la résolution 62/10 du 12 avril 2006 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique, et la résolution 61/2 du 18 mai 2005 sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique).

9. Le programme de travail de la Division de statistique s'inspire largement des travaux des sessions annuelles de la Commission et des sessions biennales du Comité de statistique³, lequel réunit

³ Entre 2003 et 2007, le sous-programme relatif aux statistiques relevait du Comité de la réduction de la pauvreté, lequel se réunissait chaque année.

les directeurs des bureaux nationaux de statistique de tous les membres et membres associés de la Commission, ainsi que de certains organismes de statistique sous-régionaux, régionaux et internationaux. Le Comité, qui avait fonctionné jusqu'en 2002, a été reconstitué par la Commission à sa soixante-quatrième session, tenue en avril 2008⁴.

10. L'ISAP a pour vocation de former les statisticiens officiels des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique, et de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de formation statistique. Depuis sa création en 1970, l'Institut avait fonctionné sur la base de projets, avant de devenir en 1995⁵ un organe subsidiaire de la CESAP. Le programme de travail de l'ISAP a été intégré en 2006 au cadre stratégique de la CESAP en tant que composante du sous-programme relatif aux statistiques. Le fonctionnement de l'Institut est régi par les directives de son Conseil d'administration et celles de la Commission. En vertu de la résolution 64/1, du 30 avril 2008, sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, le Comité de statistique donne au secrétariat des directives pour l'examen du projet de cadre stratégique et du projet de programme de travail de l'ISAP⁶.

11. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 64/1, la Division de statistique a elle aussi été réorganisée. Elle se compose désormais de deux sections: a) la Section du développement et de l'analyse des statistiques; et b) la Section des services d'information statistique. Cette structure est le fruit de la réorientation stratégique opérée par la Division pour répondre à la demande croissante de services axés sur les résultats. Par exemple, au lieu de publier des documents statistiques fondés sur des données non vérifiées recueillies auprès des États membres, la Section des services d'information statistique aura pour tâches de: a) recueillir, valider et diffuser des données à l'intention des utilisateurs tant externes (secteurs public et privé, société civile, médias) qu'internes à la CESAP (par exemple les divisions organiques); b) offrir un cadre pour la gestion des divers recueils de données appartenant aux divisions du secrétariat de la CESAP, et œuvrer pour leur harmonisation complète de sorte que la CESAP puisse devenir le principal dépositaire régional de données internationalement comparables relatives au développement social, économique et environnemental; c) dispenser aux États membres une assistance technique pour la diffusion des statistiques nationales.

12. La Division de statistique effectue des analyses de deux grands types. Les premières sont des analyses empiriques entreprises dans le cadre de projets de coopération technique bien définis portant sur l'établissement de normes. Il s'agit souvent d'études qui sont réalisées avec le pays de projet en vue d'élaborer des recommandations après une phase d'expérimentation, et qui peuvent aussi servir à renforcer les capacités techniques et analytiques d'un système statistique national dans tel ou tel domaine.

⁴ Voir la résolution 64/1 de la Commission, en date du 30 avril 2008, sur la restructuration de son appareil de conférence.

⁵ Voir la résolution 50/5 de la Commission, en date du 13 avril 1994, sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

⁶ Le document E/ESCAP/CST/INF6 présente la stratégie à long terme du programme de travail de l'ISAP.

13. Le deuxième type d'analyse statistique, auquel la Division de statistique a beaucoup contribué ces dernières années, porte sur le développement régional. La Division a ainsi joué le rôle de chef de file dans une série d'évaluations des progrès accomplis par la région dans la réalisation des OMD, et ce dans le cadre d'un partenariat tripartite réunissant la Banque asiatique de développement (BAsD), la CESAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)⁷. Elle a aussi contribué au rapport sur les progrès accomplis concernant l'intégration régionale entre les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont elle a coordonné la publication⁸. Elle a en outre apporté un appui statistique direct, notamment sous forme d'analyses, au projet d'évaluation conjointe post-Nargis (« post-Nargis Joint Assessment »), dans le cadre du Groupe tripartite restreint formé par le Gouvernement du Myanmar, l'ASEAN et l'ONU. Durant la récente restructuration de la CESAP, la Division de statistique s'est vu confier la tâche de coordonner la préparation des futurs rapports régionaux relatifs aux OMD, et elle est aussi censée apporter une contribution régulière aux travaux, équipes et produits analytiques interdivisions et interinstitutions.

14. La structure actuelle de la Division, avec ses deux sections qui couvrent trois aspects du programme de travail, s'explique par les contraintes actuelles en matière de ressources. Même si elle a récemment obtenu des ressources supplémentaires, la Division reste de taille modeste, avec un total de 12 administrateurs. Bien que l'analyse statistique incombe principalement à la Section du développement et de l'analyse des statistiques, cette tâche mobilisera sans doute l'ensemble de la Division dans le cadre d'un travail d'équipe. De même, certains projets de coopération technique, et en particulier ceux qui ont trait à la diffusion des données, seront vraisemblablement mis en œuvre par la Section des services d'information statistique ou grâce à un apport considérable de la part de celle-ci.

B. La coopération technique au service du développement des statistiques: projet de stratégie

15. Le développement des statistiques est par tradition une des principales composantes du programme de travail de la Division de statistique. Cependant, ces dernières années, vu la demande croissante de meilleures statistiques et la nécessité constante de renforcer les capacités statistiques nationales, la CESAP a cherché à agir de façon plus anticipative et dynamique au service du développement des statistiques dans la région; pour ce faire, en partenariat avec d'autres protagonistes de niveau international, régional, sous-régional et national, elle a élaboré et mis en œuvre, dans certains domaines prioritaires, des projets de coopération technique dictés par les besoins des pays concernés.

⁷ Voir par exemple BAsD/CESAP/PNUD, *The Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2007*, Asia-Pacific MDG Study Series (Bangkok, 2007) (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.07.II.F.31).

⁸ CESAP, *Ten as One: Challenges and Opportunities for ASEAN Integration*, Série de la CESAP relative au développement inclusif et durable, n° 1 (Bangkok, 2007).

16. En tant qu'organisation régionale, la CESAP est bien placée pour apporter son concours à des initiatives de portée mondiale, car elle veille à tenir compte de la dimension régionale et des besoins nationaux, tout en se concentrant sur les domaines prioritaires où de meilleures statistiques sont requises d'urgence et où des normes internationales n'ont pas encore été pleinement élaborées ou mises en œuvre. Elle contribue ce faisant à développer les statistiques, dans la région et au-delà.

17. De quels moyens la CESAP dispose-t-elle pour devenir une référence régionale dans le domaine du développement des statistiques? Elle fait face à d'inévitables contraintes. N'étant pas un organisme de financement, elle ne peut allouer de gros moyens financiers aux pays pour développer spécifiquement leurs capacités statistiques. Son programme de développement des statistiques est donc de taille modeste, et ses projets de coopération technique, tributaires d'un financement extrabudgétaire, peuvent être perturbés par l'incertitude entourant les priorités des donateurs et par la brièveté du cycle budgétaire. On pourrait aussi affirmer que la CESAP, n'étant pas présente dans les pays de la région, se voit limitée dans sa capacité d'appuyer les stratégies nationales, les réformes institutionnelles, les structures administratives et les autres formes d'organisation, qui ont souvent une grande influence sur le développement durable des capacités.

1. Avantages comparatifs

18. Le rôle et la structure actuels de la CESAP lui offrent néanmoins certains avantages comparatifs uniques dans le cadre de son programme de développement des statistiques, notamment les suivants :

a) Un large mandat

19. Le sous-programme relatif aux statistiques a pour vocation de promouvoir le renforcement des capacités statistiques dans toute une série de domaines (voir la résolution 62/10 de la Commission). À la différence des institutions spécialisées, la CESAP peut entreprendre ou soutenir, avec une grande souplesse, des initiatives de portée mondiale, régionale ou sous-régionale portant sur différents domaines des statistiques. De récentes études ont montré que les programmes de renforcement des capacités statistiques, au sens large du terme, pouvaient être très utiles et efficaces, car ils permettaient de répondre simultanément à des besoins multiples.⁹

b) Un organe régional propice à un dialogue stratégique de haut niveau

20. En tant qu'organe intergouvernemental, la CESAP est habilitée à convoquer des réunions régionales et est respectée pour son impartialité. Lors de réunions régionales comme les sessions de la Commission, du Comité de statistique et des autres comités, la CESAP peut dialoguer avec les hauts responsables gouvernementaux et les administrateurs des bureaux nationaux de statistique et ainsi promouvoir les normes internationales, encourager les discussions stratégiques sur les questions d'intérêt régional et recenser les besoins et priorités nationaux dans le domaine du développement des statistiques.

⁹ Voir la note 1.

c) Action normative concernant les grandes questions prioritaires

21. En tant que commission régionale, le CESAP donne la priorité au renforcement du travail normatif, à la promotion des normes et à l'analyse des politiques, avec une attention particulière pour les questions transfrontières, les questions communes à des sous-groupes de pays, et les problèmes émergents qui ne sont pas encore prioritaires au niveau national. Les activités de fond de la CESAP portent sur différents domaines, et le programme de développement des statistiques, pour sa part, pourrait consister principalement à établir des normes statistiques dans les grands domaines prioritaires où la CESAP intervient pour satisfaire directement les besoins nationaux urgents et émergents en fournissant aux pays des données chiffrées et des statistiques de meilleure qualité.

22. La nature multidisciplinaire du programme de travail de la CESAP permet à la Division de statistique de coopérer étroitement avec les autres divisions organiques dans le cadre de certaines activités conjointes, y compris celles qui servent à faire comprendre l'importance des statistiques du point de vue politique et celles qui prônent le recours à des statistiques constamment mises à jour pour l'analyse politique et la prise de décisions au niveau national. On citera à titre d'exemple le travail qu'accomplit la CESAP concernant les politiques, la mesure et les statistiques du handicap.

d) Répondre à des besoins nationaux communs

23. N'étant pas présente dans les pays, la CESAP ne pourrait agir efficacement si elle procédait par programmes opérationnels axés sur un pays particulier. Elle peut plutôt privilégier les normes applicables à plusieurs pays et/ou les grandes questions émergentes d'intérêt régional. L'expérience des différents pays a montré que les initiatives mondiales développent des capacités statistiques durables avec le plus d'efficacité lorsqu'elles contribuent à édicter des normes et à mettre au point des outils.¹⁰

e) Tirer parti de la diversité régionale

24. Comme la CESAP est au service d'une région où les capacités statistiques varient énormément d'un pays à l'autre, elle peut encourager activement le partage du savoir et des bonnes pratiques et faciliter la coopération triangulaire¹¹ et Sud-Sud, en particulier en créant des réseaux régionaux constitués d'experts nationaux spécialisés dans divers domaines des statistiques. Par ailleurs, eu égard à sa grande diversité, la région de l'Asie et du Pacifique est souvent un excellent terrain d'essai lorsqu'on cherche à mettre au point des instruments de mesure statistiques plus précis. Les récents principes d'action du Secrétaire général de l'ONU (n° 2008/26), qui considèrent la coopération Sud-Sud comme un moyen essentiel de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et préconisent la création d'un cadre de collaboration, sont à cet égard une source d'inspiration pour la stratégie de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques.

¹⁰ Voir note 1.

¹¹ La coopération triangulaire est un type de coopération Sud-Sud faisant intervenir au moins deux pays en développement et un pays développé.

2. Principes directeurs

25. Ayant ainsi réfléchi aux avantages comparatifs de la CESAP tout en s'inspirant des informations communiquées à diverses réunions¹² par les États membres et les partenaires internationaux et régionaux, le secrétariat a pu élaborer une série de principes directeurs, présentés ci-après, pour son programme de développement des statistiques. Avec cette stratégie, la CESAP s'efforce activement de privilégier un programme de coopération technique ciblé et cohérent, plutôt que des activités ponctuelles et isolées.

a) Promouvoir les normes internationales en tenant compte des besoins régionaux

26. Le programme de développement des statistiques de la CESAP a pour mission de faciliter l'élaboration de normes internationales et d'encourager leur mise en œuvre dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, en créant des liens entre les systèmes nationaux de statistique et les spécialistes internationaux. Le cas échéant, le secrétariat pourra aider à ce qu'il soit tenu compte de la perspective régionale et des besoins nationaux particuliers lorsque des normes sont élaborées.

b) Répondre aux besoins des décideurs en se concentrant sur les domaines où il est urgent d'établir des normes

27. Le programme de développement des statistiques devra être extrêmement ciblé. Une priorité absolue sera donc accordée aux domaines où de meilleures statistiques sont requises pour faire face aux questions de politique nationale urgentes ou émergentes, et où les normes statistiques internationales sont encore incomplètes. C'est en effet dans ces domaines que la CESAP pourrait contribuer le mieux à élaborer et mettre en œuvre des normes internationales, en mettant en relief les besoins et points de vue spécifiques de la région.

c) Créer une synergie grâce au partenariat

28. Pour œuvrer efficacement au développement des statistiques, la CESAP doit s'associer à certaines initiatives d'ampleur mondiale et établir une synergie avec d'autres importants partenaires aux niveaux mondial, régional et sous-régional. L'expérience récente montre que la CESAP est de plus en plus souvent invitée à s'associer aux initiatives en cours en tant qu'important partenaire régional, alors même qu'elle s'ouvre davantage tout en se concentrant de mieux en mieux sur les questions stratégiques et en recherchant une combinaison optimale de méthodes. Ces partenariats peuvent faciliter la coordination, créer des convergences et accélérer les progrès, car ils permettent aux protagonistes de mettre en commun leurs ressources et de conjuguer leurs efforts dans un domaine particulier des statistiques. Les partenariats avec des organisations sous-régionales revêtent une importance particulière, car la diversité de la région requiert souvent une démarche sous-régionale pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux instruments de mesure. Non contente de lancer de

¹² Notamment les récentes sessions de la Commission, les réunions annuelles du Comité de la réduction de la pauvreté, le deuxième Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX 2) (Daejon (République de Corée), 21-22 septembre 2008) et diverses réunions d'experts organisées par la Division de statistique ces deux dernières années, en particulier la réunion d'experts sur le Programme régional de recensement de la CESAP (Bangkok, 27-28 novembre 2006).

sa propre initiative de nouveaux projets ciblés en association avec d'autres, la CESAP continuera aussi de soutenir les efforts que certains grands partenaires internationaux déploient dans la région de l'Asie et du Pacifique pour encourager l'élaboration et la mise en œuvre de normes dans tel ou tel domaine des statistiques.

d) Une démarche intégrée pour un impact optimal

29. Chaque fois que c'est possible, une démarche intégrée devrait être appliquée aux projets de coopération technique si l'on veut en tirer des résultats significatifs. Ces projets devraient comporter plusieurs éléments: action de persuasion et de sensibilisation, mise au point de systèmes de mesure standard et de lignes directrices régionales, formation ciblée, services consultatifs, création d'outils pour la gestion du savoir. Ils devraient en particulier exploiter pleinement les possibilités qui s'offrent pour créer des réseaux régionaux constitués d'experts nationaux spécialisés dans certains domaines des statistiques (mise en commun des ressources régionales), ce qui permettra d'encourager la coopération triangulaire et Sud-Sud entre les pays de la région. Avec une telle démarche intégrée, le programme de développement des statistiques du secrétariat aura plus de chances d'obtenir des résultats significatifs et durables.

e) Commencer par les pays de projet pour ensuite faire participer toute la région

30. De toute évidence, les initiatives que prend la CESAP pour développer les statistiques dans la région doivent être adaptées aux priorités nationales et aux capacités existantes, et il faut aussi que les pays concernés soient désireux de participer aux projets. Lorsqu'elle lance des projets visant à élaborer des systèmes de mesure standard, et même si bon nombre des activités réalisées dans ce cadre encouragent la participation de tous les pays de la région, la CESAP essaie de commencer par une phase d'expérimentation limitée à un nombre réduit de pays, la priorité étant accordée à ceux qui ont des besoins particuliers. L'expérience ainsi acquise permet de recenser des bonnes pratiques et des enseignements qui pourront ensuite être appliqués à de nouveaux pays.

31. Si les activités de renforcement des capacités statistiques sont généralement conçues pour les systèmes statistiques peu élaborés, il faut bien comprendre que les projets axés sur l'élaboration de normes statistiques peuvent et doivent, quant à eux, s'assurer la participation des systèmes nationaux plus développés. En plus de contribuer à l'élaboration de normes et de méthodes, les pays ayant un système statistique plus élaboré peuvent proposer des bonnes pratiques ou fournir une assistance technique directe dans ce domaine et dans beaucoup d'autres.

**C. La Division de statistique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique:
des rôles complémentaires**

32. La Division de statistique et l'ISAP ont chacun un rôle bien précis à jouer dans le renforcement des capacités statistiques nationales dans la région. La Division de statistique privilégie la coopération technique, surtout dans les domaines où les normes et méthodes internationales sont

encore naissantes, tandis que l'ISAP organise ou facilite des activités de formation statistique axées sur l'application pratique des normes et méthodologies internationales, en se concentrant sur les domaines où ces normes sont plus développées.

33. Cette claire répartition des tâches entre la Division de statistique et l'ISAP est aussi très favorable à la complémentarité du programme de formation de l'ISAP et des activités de renforcement des capacités statistiques organisées par la Division. Les deux programmes peuvent donner ensemble de meilleurs résultats s'ils privilégient la coordination et la collaboration. Avec la récente intégration du programme de travail de l'ISAP dans le sous-programme relatif aux statistiques, une programmation conjointe est désormais possible.

34. Comme l'indique le tableau ci-après, le rôle complémentaire de la Division de statistique et de l'ISAP peut être décrit à grands traits en fonction des divers domaines des statistiques et des besoins qui les caractérisent en matière de renforcement des capacités.

a) *Domaines où il existe des normes et méthodologies internationales bien établies.* Dans les domaines où l'on envisage de créer des normes et méthodologies internationales, comme par exemple les principaux aspects de la comptabilité nationale ou d'autres statistiques économiques, l'ISAP a un rôle de premier plan à jouer en organisant régulièrement des programmes de formation visant à renforcer les capacités techniques dont ont besoin les pays pour mettre en œuvre ces normes et pour produire, diffuser et utiliser des données en recourant aux bonnes pratiques. Ces programmes de formation, comme par exemple les cours d'une durée de trois ou six mois dispensés à Tokyo ou encore les activités de formation organisées au niveau sous-régional ou dans les pays mêmes, s'adressent principalement aux statisticiens nationaux de rang inférieur et moyen. Pour sa part, la Division de statistique fournit dans ce domaine des services consultatifs ponctuels à la demande des pays.

b) *Domaines où il existe des normes et méthodologies nouvelles ou révisées.* C'est dans les domaines où l'on a récemment créé de nouvelles normes ou révisé les normes existantes – on peut citer le Système de comptabilité nationale révisé – que la Division de statistique et l'ISAP sont particulièrement bien placés pour se compléter mutuellement. Aux réunions régionales, la Division de statistique pourrait dialoguer avec des experts chevronnés et des directeurs d'institution pour promouvoir les nouvelles normes, faire connaître ces dernières et susciter une demande en matière de formation, tandis que l'ISAP pourrait élaborer de nouveaux outils et programmes de formation (en partenariat avec d'autres institutions spécialisées) servant à renforcer les capacités techniques dont les pays ont besoin pour appliquer ces nouvelles normes.

c) *Domaines où il existe des normes naissantes.* Dans les domaines où des instruments de mesure et des données de meilleure qualité sont requis d'urgence, mais où font encore défaut des normes internationales suffisamment développées (par exemple les statistiques du handicap, les statistiques par sexe ou les outils de diffusion des métadonnées), la Division de statistique pourrait

jouer le rôle moteur en mettant en place des projets de coopération technique ciblés venant appuyer les initiatives mondiales concernant l'élaboration d'instruments de mesure. En parallèle, l'ISAP pourrait concevoir et organiser à l'intention des pays intéressés, et à titre expérimental, des programmes de formations spécialisés consacrés au cadre conceptuel et aux questions méthodologiques, en élargissant progressivement ses programmes ordinaires pour y inclure ce nouveau thème. La Division de statistique devrait expressément inclure dans ses projets de coopération technique un volet formation qui serait organisé de concert avec l'ISAP. Les fonds alloués aux activités de formation au titre des projets pourraient venir compléter les ressources ordinaires de l'ISAP et permettre ainsi à ce dernier de se lancer dans de nouveaux domaines d'activité.

Tableau. Encourager le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique: le rôle complémentaire de la Division de statistique (CESAP) et de l'ISAP

Domaine des statistiques	Objectif du renforcement des capacités	Rôle de la Division de statistique: coopération technique	Rôle de l'ISAP: formation
Domaines où existent des normes et méthodes bien établies	Rendre les pays mieux à même, sur le plan technique, de mettre en œuvre des normes et de recourir aux bonnes pratiques pour la production, la diffusion et l'utilisation des données	Dispenser des services consultatifs au cas par cas; faciliter la coopération Sud-Sud	Programmes réguliers de formation, destinés principalement aux statisticiens de rang inférieur ou moyen
Domaines où les normes et méthodes sont nouvelles ou ont été révisées	Faire connaître ces normes et méthodes et renforcer la capacité à les appliquer	Réunions régionales: préconiser et faire connaître les normes, et susciter des demandes de formation, principalement pour les statisticiens de rang supérieur, les experts nationaux et les administrateurs et chefs d'organisme	Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux programmes de formation ou de formation d'instructeurs, destinés principalement aux statisticiens de rang moyen et supérieur
Domaines où des données sont requises d'urgence mais où les normes ne sont que partielles	Sensibiliser, favoriser le consensus; lignes directrices et recommandations destinées aux pays de la région	Projets de coopération technique: faciliter la conception de normes en établissant des liens entre les initiatives de portée mondiale et les besoins et perspectives régionaux et nationaux, à l'intention des experts de rang moyen à supérieur	Formation expérimentale aux nouveaux cadres conceptuels, destinée principalement aux statisticiens de rang moyen et supérieur et aux administrateurs et chefs d'organisme

35. Si elles sont réalisées dans une optique prévoyante, les activités complémentaires de la Division de statistique et de l'ISAP pourraient contribuer de façon plus efficace à renforcer les capacités statistiques des pays, et favoriser le développement des statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

II. PROMOTION DES NORMES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : L'EXPÉRIENCE RÉCENTE

36. Ces dernières années, la Division de statistique a élaboré et commencé à mettre en œuvre une série de projets de coopération technique s'inspirant à la fois de la stratégie de coopération technique de la CESAP¹³ et du projet de stratégie de coopération technique dans le domaine du développement des statistiques. Le présent chapitre offre un bref aperçu de certains projets récents et en cours. Il met en évidence les atouts et le potentiel du projet de stratégie de coopération technique dans le domaine du développement des statistiques dans la région.

A. Renforcer les capacités en recensant la population

37. Fin 2006, la Division de statistique s'est proposé de lancer un programme de recensement régional dans le cadre de l'action que mène la CESAP pour renforcer les capacités statistiques des pays de la région (voir E/ESCAP/CPR(3)/4). Elle a conçu ce projet parce qu'elle était consciente du rôle crucial revenant aux recensements de la population et de l'habitat, qui sont une source d'information majeure pour la planification et le suivi du développement, en particulier pour les nombreux pays en développement qui ne possèdent ni appareil administratif adéquat ni système d'enregistrement des faits d'état civil. Comme un recensement requiert des capacités et infrastructures très variées, cette initiative pourrait aussi être l'occasion unique de renforcer durablement les capacités statistiques nationales. Le cycle 2010 de recensements de la population et de l'habitat offrira ainsi une possibilité exceptionnelle d'accroître la qualité et la disponibilité des données nécessaires pour suivre la réalisation des OMD et des cibles qui s'y rattachent, à la fois directement (en dénombrant la population et en dégagant les caractéristiques démographiques pertinentes) et indirectement (en offrant une base de sondage plus précise dont pourront s'inspirer d'autres enquêtes sur les ménages).

38. Ce projet de programme de recensement régional fait aussi directement suite à l'appel lancé par la Commission de statistique de l'ONU pour qu'un soutien soit apporté au Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat (2010). À sa trente-sixième session, la Commission de statistique a demandé que la stratégie globale de mise en œuvre du Programme se fonde autant que possible sur les dispositifs régionaux, ceux-ci offrant un cadre souple pour établir des statistiques qui soient comparables au niveau régional, mettre en commun le savoir et les ressources et incorporer la dimension régionale.¹⁴

¹³ "UNESCAP technical cooperation strategy: Doing what matters...working better together...making a difference" (7 août 2003). En cours d'examen et de révision.

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social (2005), Supplément n°4 (E/2005/24)*, chapitre IV, par. 12 b) ii).

39. Ce projet de programme s'inspire des recommandations de la Réunion d'experts sur les recensements de la population et de l'habitat, qui s'est tenue en décembre 2004, et des résultats d'une enquête effectuée en 2005 au sujet des pratiques et des plans des États membres concernant ce type de recensement. La Réunion d'experts sur un programme régional de recensements à la CESAP, qui s'est tenue à Bangkok les 27 et 28 novembre 2006, a examiné le projet, et son rapport estime que cette proposition est opportune, répond aux besoins des pays de la région et présente le bon dosage de priorités et d'activités.

40. Le projet de programme de recensement régional est axé sur trois domaines prioritaires: a) promouvoir les principes et recommandations mondiaux pour le cycle 2010 de recensements de la population et de l'habitat; b) soutenir l'utilisation des recensements pour mesurer les problèmes émergents, en particulier ceux qui ont trait aux migrations et au handicap (c'est-à-dire créer des systèmes d'information nationaux sur le handicap et les migrations en s'appuyant sur les recensements de population); et c) faciliter l'utilisation efficace des systèmes d'information géographique et des technologies de l'information dans les opérations de recensement, les analyses et la diffusion des données. Les activités spécifiques du programme seront conçues et mises en œuvre en consultation et collaboration étroites avec les organismes nationaux de statistique, et en partenariat et coordination avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales compétentes.

41. Ce programme très prometteur est une application directe du projet de stratégie de coopération technique dans le domaine du développement des statistiques. Cependant, faute de ressources suffisantes, seules deux composantes en ont été mises en œuvre à ce jour: celle consistant à améliorer les statistiques du handicap au moyen de recensements (dans le cadre d'un projet plus vaste ayant trait à la mesure et aux statistiques du handicap; voir la section C ci-après), et celle visant à faciliter l'utilisation efficace des systèmes d'information géographique et des technologies de l'information dans les recensements (à l'appui des activités régionales du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat, dont est responsable la Division de statistique de l'ONU).

42. En plus de l'Atelier sous-régional sur la cartographie et la gestion des recensements (Bangkok, 15-19 octobre 2007) et de l'Atelier régional sur le traitement des données de recensement, avec pour thème « Techniques contemporaines pour la collecte de données, et méthodes et pratiques pour la mise en forme, la documentation et l'archivage des données » (Bangkok, 15-19 septembre 2008), organisés conjointement par la Division de statistique de l'ONU et par la CESAP, la Division de statistique de la CESAP a effectué en août 2007, auprès des pays membres, une enquête visant à recenser leurs plans, leur expérience et leurs capacités, et à déterminer comment les aider à appliquer aux recensements les systèmes d'information géographique et les technologies de l'information. Elle a également organisé la Réunion d'experts sur l'utilisation efficace des technologies de l'information dans les opérations de recensement (Bangkok, 10-12 décembre 2007), afin de mettre en commun les bonnes pratiques des différents pays et de définir les domaines d'action prioritaires au niveau régional.

43. Ces activités ont contribué à créer un réseau régional d'experts nationaux, et à repérer les possibilités qui s'offrent en matière de coopération Sud-Sud. Actuellement, la Division de statistique de l'ONU et la Division de statistique de la CESAP organisent des voyages d'étude à l'intention de certains pays, préparent un atelier régional sur la diffusion des données de recensement et envisagent d'autres activités de suivi possibles.

B. Mesurer le secteur et l'emploi informels

44. Dans bon nombre de pays en développement, une part considérable de la population est employée dans le secteur informel. Si l'on considère souvent que la pauvreté, pour citer un exemple, touche ce groupe plus que les autres, ou que les femmes y sont surreprésentées, il existe cependant peu d'informations objectives et se prêtant à une comparaison entre pays concernant les conditions de vie et de travail de ce groupe, ses revenus, la protection sociale dont il bénéficie et sa contribution à l'économie. En général, les traditionnelles enquêtes sur la population active et sur l'entreprise ne recensent ou ne classent séparément qu'une petite fraction de ceux qui gagnent leur vie dans le secteur informel ou qui exercent un travail non protégé. Lorsqu'il n'est pas tenu compte des activités informelles, les estimations relatives à la participation des femmes à l'économie donnent des chiffres invraisemblablement bas, et le calcul du produit intérieur brut (PIB) peut s'en trouver considérablement faussé. Les problèmes liés aux données et à leur mesure compromettent l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et programmes visant à encourager l'égalité entre les sexes, à éliminer le travail des enfants, à créer pour chacun un emploi décent et à faire reculer la pauvreté.

45. La Division de statistique a élaboré, et commencé à mettre en œuvre en 2007-2009, un projet de coopération interrégionale pour la mesure du secteur et de l'emploi informels, financé par le Compte des Nations Unies pour le développement.¹⁵ Les objectifs spécifiques en sont les suivants: a) accroître la disponibilité des données relatives au secteur et à l'emploi informels; et b) améliorer l'analyse de ces données pour calculer la contribution du secteur informel à l'emploi et au PIB.¹⁶ Le projet, qui utilise les méthodes existantes de collecte de données en les adaptant pour faire baisser leur coût, vise à ce que la mesure du secteur et de l'emploi informels fasse partie intégrante des programmes de collecte de données des différents pays. Il devrait permettre d'accroître le nombre de pays qui recueillent et diffusent régulièrement des données sur l'emploi et le secteur informels et qui en tiennent compte dans leurs estimations relatives à l'emploi et dans leur comptabilité nationale.

46. Le projet est mis en œuvre par la CESAP (en tant qu'organisme chef de file), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en partenariat avec le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation

¹⁵ On trouvera des précisions à www.unescap.org/stat/isie/index.asp.

¹⁶ Au premier Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX 1), qui s'est tenu à Bangkok les 3 et 4 février 2005, la mesure du secteur informel a été signalée comme étant une question importante pour l'Asie et le Pacifique.

internationale du travail, la Division de statistique de l'ONU, WIEGO ("Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing") et plusieurs bureaux nationaux de statistique. Un comité directeur, où sont représentés tous les principaux partenaires, supervise la conception et l'exécution du projet, fournit des orientations techniques et apporte d'autres types de contribution.

47. Le projet, qui se caractérise par une démarche intégrée, a jusqu'ici principalement consisté à : élaborer une stratégie uniforme pour la collecte des données d'enquête; aider à recueillir des données à titre expérimental dans cinq pays et zones (Mongolie, territoires palestiniens occupés, Philippines, Sri Lanka et Sainte-Lucie); organiser une formation régionale sur la collecte et la diffusion des données¹⁷; élaborer des lignes directrices pour calculer le PIB du secteur informel et pour inclure dans la comptabilité nationale la production imputable à ce secteur.

48. Bien qu'il soit toujours en cours, le projet a d'ores et déjà contribué à faire comprendre l'importance que revêtent pour la région les statistiques du secteur informel, à arrêter une approche uniforme, à renforcer les capacités techniques des pays, et à fournir des informations pouvant aider à réviser le Système de comptabilité nationale de 1993. Consciente qu'il est crucial de mesurer le secteur informel, la BASD a récemment lancé dans trois autres pays un projet similaire utilisant la même méthode¹⁸. Par ailleurs, le projet de la CESAP a aussi été l'occasion unique de renforcer la coopération interrégionale en vue du développement des statistiques.

C. Améliorer la mesure et les statistiques du handicap

49. En dépit des efforts et des progrès observés récemment, les statistiques du handicap présentent toujours de graves insuffisances dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique. Le Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique¹⁹, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,²⁰ préconisent le renforcement des capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données, afin d'établir dans la région des statistiques du handicap désagrégées qui soient accessibles et utiles pour l'élaboration des politiques. Il est impératif de mettre en place au niveau international, pour la collecte de données, une méthode unifiée faisant appel aux recensements et aux enquêtes. Il importe tout autant que les pays fassent preuve d'une plus grande volonté politique et qu'ils renforcent leurs capacités techniques pour pouvoir recueillir et diffuser des statistiques du handicap de meilleure qualité pouvant être utilisées pour concevoir des politiques et des programmes nationaux relatifs au handicap et pour évaluer ces derniers.

¹⁷ Notamment l'Atelier sur la collecte de données relatives à l'emploi et au secteur informels: stratégie, outils et sensibilisation (Bangkok, 19-21 septembre 2007) et l'Atelier sur la collecte de données relatives à l'emploi et au secteur informels, phase II: évaluation, traitement et utilisation des données émanant des enquêtes « 1-2 » (Bangkok, 14-16 mai 2008).

¹⁸ La Banque asiatique de développement (BASD) assiste aux réunions du comité directeur du projet. En outre, la BASD et la CESAP collaborent autant que possible dans le cadre des activités organisées dans la région au titre du projet.

¹⁹ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir aussi la résolution 59/3 de la Commission, en date du 4 septembre 2003).

²⁰ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

50. En s'appuyant sur les résultats du précédent projet relatif au handicap, mis en œuvre par la CESAP et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) entre 2004 et 2006, la Division de statistique met en œuvre actuellement un projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, avec pour thème « Amélioration de la mesure et des statistiques du handicap à l'appui du Cadre d'action de Biwako et du Programme régional de recensement (2007-2009) » (voir E/ESCAP/CPR(4)/6)²¹. Le projet comporte une campagne d'information en faveur de la nouvelle approche se fondant sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé; il crée en outre des liens entre l'action menée à l'échelle mondiale pour concevoir des systèmes de mesure, les programmes régionaux et l'assistance à apporter aux pays.

51. Le projet encourage la collecte de données relatives au handicap dans le cadre du cycle 2010 de recensements de la population, en s'appuyant sur les actuelles recommandations de portée mondiale. Il comporte plusieurs aspects: élaboration d'instruments d'enquête standard pour la collecte de données relatives au handicap, y compris une phase expérimentale avec analyse des résultats; ateliers de sensibilisation organisés dans les pays; formations ciblées; services consultatifs; promotion de la coopération de pays à pays; gestion du savoir. Le projet actuel va plus loin que le précédent car il inclut également l'Asie centrale.

52. La Division de statistique met en œuvre ce projet en étroite collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, la Division des politiques sociales et du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, l'OMS, la Commission économique pour l'Europe, l'Initiative de Budapest sur la mesure de l'état de santé et certains bureaux nationaux de statistique de la région, ainsi qu'avec la Division du développement social de la CESAP, le Centre des activités opérationnelles dans le Pacifique et l'ISAP. Un comité directeur supervise la conception et l'exécution du projet, tandis que les activités sont organisées par une équipe spéciale dirigée par des experts nationaux.

53. Le projet se déroule comme prévu. L'Atelier régional pour la promotion de la collecte de données relatives au handicap dans le cadre du cycle 2010 de recensements de la population et de l'habitat (Bangkok, 8-10 avril 2008) a rassemblé des producteurs et des utilisateurs de données venant de plus de 20 pays. Il a servi à: encourager le dialogue entre producteurs et utilisateurs; préconiser les méthodes de collecte de données s'inspirant de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé; dispenser une formation sur les lignes directrices mondiales et sur les questions techniques liées à la collecte des données de recensement; fournir une formation de terrain pour rendre les utilisateurs et producteurs de données mieux à même d'effectuer ensemble un travail de sensibilisation. Un CD-ROM du *Manuel de formation sur les statistiques du handicap*²², mis au point conjointement par la Division de statistique de la CESAP, l'ISAP et l'OMS, a été officiellement présenté à l'atelier.

²¹ On trouvera à ce sujet des informations actualisées à www.unescap.org/stat/disability/index.asp.

²² Publication des Nations Unies, Numéro de vente E.08.II.F.16. Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/Stat/disability/manual/index.asp.

54. En étroite coopération avec le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap et d'autres partenaires, l'équipe spéciale du projet élabore des séries standard de questions d'enquête, et met au point des protocoles d'essai et des plans d'étude pilotes. Six pays participeront à la mise à l'essai des questionnaires et à l'analyse des résultats qui suivra. D'autres pays de la région participeront aux formations et ateliers régionaux qui auront lieu ensuite, y compris des cours de formation régionaux et sous-régionaux organisés par l'ISAP.²³ Les experts nationaux du handicap, mis en contact grâce aux activités du projet antérieur et du projet actuel, ont commencé à créer un réseau régional qui se consacre à la sensibilisation, au partage du savoir et à la coopération Sud-Sud.

55. La structure de ce projet ayant trait au handicap est conforme au projet de stratégie de coopération technique de la CESAP. À la session annuelle de la Commission et à d'autres réunions régionales, les partenaires nationaux et internationaux ont vigoureusement soutenu le projet et accueilli favorablement son approche type, laquelle devrait être imitée dans d'autres domaines du développement des statistiques et dans d'autres régions.²⁴

D. Promouvoir la documentation des microdonnées

56. Les enquêtes sur les ménages et les divers recensements passent par les systèmes nationaux de statistique, et leur coût est considérable. Les résultats en sont régulièrement mis en tableaux et publiés. Les données recueillies, et pas seulement les résultats publiés, sont extrêmement précieuses, surtout pour les chercheurs. Bon nombre de techniques modernes d'analyse statistique, y compris l'analyse régressive et l'appariement statistique, ainsi que diverses méthodes utilisées pour décrire précisément certains phénomènes, ne peuvent s'appliquer aux données que l'on trouve dans les tableaux publiés; elles requièrent des microdonnées, c'est-à-dire des données unitaires concernant les particuliers ou les ménages. L'analyse des microdonnées est cruciale pour la recherche sur les politiques, l'élaboration de ces dernières et l'évaluation des progrès, y compris ceux accomplis dans la réalisation des OMD et des cibles qui s'y rattachent.

57. Cependant, dans de nombreux pays en développement, les données d'enquête et de recensement sont rarement documentées et archivées comme il convient, et il est difficile aux chercheurs d'y avoir accès. Non seulement ces données coûteuses sont-elles bien trop peu utilisées pour l'élaboration des politiques et la planification; elles ne sont pas non plus soumises à une évaluation transparente, et ne peuvent donc contribuer ultérieurement à améliorer la collecte et la diffusion des données.

58. La Division de statistique a mis en œuvre un projet conjoint visant à améliorer l'accès aux microdonnées d'enquête en Asie et dans le Pacifique, financé par la Banque mondiale et le Partenariat

²³ Par exemple le deuxième cours régional sur les statistiques du handicap et de la santé, qui aura lieu à Daejeon (République de Corée) du 22 au 26 septembre 2008.

²⁴ Voir par exemple *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 19* (E/2008/39-E/ESCAP/64/39), par. 66, 319-320.

statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre régionale, à titre expérimental, du Programme accéléré de données. Ce dernier, qui constitue une activité prioritaire du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, sert à aider les pays en développement à produire des données statistiques utiles pour élaborer, suivre et évaluer leurs politiques, en permettant une meilleure utilisation des données existantes et en adaptant les programmes d'enquête et les produits statistiques aux besoins prioritaires en matière de données.

59. Ce projet a permis à la CESAP de faire mieux comprendre l'importance que revêtent la documentation, la préservation et la diffusion des microdonnées, et de fournir une assistance technique pratique à sept pays (Bangladesh, Fidji, Indonésie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao et Viet Nam) en organisant des missions consultatives et des ateliers de formation nationaux à l'intention du personnel des bureaux nationaux de statistique qui participe directement à la documentation et à la diffusion des données d'enquête et de recensement. Trois ateliers régionaux ont été organisés à Bangkok pour fournir à plusieurs pays une formation dans les domaines suivants: utilisation de la boîte à outils des microdonnées (Formation sur la documentation et l'archivage des microdonnées de recensement et d'enquête, du 12 au 16 novembre 2007); gestion des risques de divulgation et des outils servant à préserver l'anonymat aux fins de diffusion des microdonnées (Atelier sur la gestion des risques de divulgation et des outils servant à préserver l'anonymat aux fins de diffusion des microdonnées, 28-30 mai 2008); le partage des enseignements tirés des projets (Atelier sur la diffusion des microdonnées de recensement et d'enquête: avantages et difficultés, 18-20 juin 2008).

60. Trente gouvernements de la région de la CESAP ont participé en 2007 à une enquête en ligne concernant la collecte de données d'enquête depuis 1990. Cela a servi à concevoir et mettre en œuvre certaines activités dans le cadre du projet. À la fin du mois de juin 2008, moment où a pris fin la phase expérimentale du projet, 119 séries de microdonnées de recensement et d'enquête avaient été documentées au total²⁵.

61. Le projet a permis aux pays participants de mettre les microdonnées d'enquête et de recensement à la disposition des chercheurs et des analystes. Ayant eu connaissance de l'existence du projet, de nombreux autres pays ont indiqué qu'ils souhaitaient vivement en savoir davantage au sujet des outils ou recevoir une assistance technique en vue de leur éventuelle application. Certains pays ont également demandé si leur participation au projet était envisageable.

62. Afin de poursuivre dans la région le Programme accéléré de données en s'appuyant sur les résultats de la phase expérimentale, la Banque mondiale et PARIS21 réfléchissent à d'autres modalités pour accroître l'assistance directe aux pays.

²⁵ Dans le cadre du projet, des archives contenant des métadonnées d'enquête et de recensement relatives à la région ont été affichées sur l'Intranet de la CESAP. Ces archives ne sont pas encore accessibles au public.

E. Soutenir la planification stratégique pour le développement des statistiques

63. Ces dernières années, la Division de statistique a également participé à d'autres projets conjoints de coopération technique, y compris un projet PARIS21-CESAP visant à encourager les pays en développement de la région à adopter une stratégie nationale pour le développement des statistiques, à l'appui du Plan d'action de Marrakech pour la statistique.²⁶ Un atelier sous-régional et trois forums sous-régionaux de haut niveau consacrés à la planification stratégique dans le domaine des statistiques²⁷, organisés en 2005 et 2006 dans le cadre du projet, ont regroupé des statisticiens nationaux de haut rang, des responsables politiques, ainsi que des donateurs bilatéraux et des partenaires internationaux et régionaux. Les forums ont permis de : mieux faire comprendre aux pays les avantages et difficultés associés aux stratégies nationales en matière de statistiques; discuter des méthodes éprouvées au niveau international pour élaborer une stratégie de développement des statistiques; faire le point des résultats obtenus; repérer les obstacles; envisager des solutions. Ils ont aussi offert un cadre pour échanger des idées et ont contribué à une meilleure compréhension entre pays, entre donateurs et bénéficiaires, et entre donateurs. En fonction des priorités arrêtées par les participants concernant la suite des activités, les partenaires du projet sont en train de mettre au point un projet de suivi pour continuer à promouvoir dans la région les stratégies nationales de développement des statistiques, au moyen d'une assistance au niveau national et de la coopération Sud-Sud.

64. Si la plupart des activités de renforcement des capacités statistiques organisées par la CESAP influencent indirectement la structure des systèmes statistiques nationaux, ce projet-ci vise directement à modifier l'organisation de ces systèmes en mettant en évidence les corrélations entre le développement des statistiques, les stratégies nationales de développement, les besoins des usagers, l'affectation des ressources nationales et le soutien des donateurs.

F. Améliorer la qualité des données servant à évaluer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

65. La Division s'est aussi employée à améliorer les statistiques servant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); c'est là un domaine où sont étroitement imbriqués les différents rôles que joue la Division, en tant que grand utilisateur de données régionales relatives aux OMD, et en tant qu'acteur du développement des statistiques.

66. La CESAP utilise des données relatives aux OMD pour évaluer les progrès accomplis au niveau régional et analyser les politiques pertinentes, et elle a déployé une action remarquable en faveur du renforcement des capacités statistiques dans le cadre de son programme régional pour le

²⁶ Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique fixe à tous les pays en développement à revenu faible l'objectif de mettre en œuvre d'ici à 2006, avec une aide des donateurs, une stratégie nationale pour le développement des statistiques.

²⁷ L'atelier a eu lieu en Asie du Sud (Colombo, 13-15 décembre 2005). Les forums ont eu lieu en Asie du Sud-Est (Bangkok, 6-8 juin 2006), en Asie centrale (Bichkek, 17-19 mai 2006) et en Asie de l'Est et du Nord-Est (Oulan-Bator, 9-11 octobre 2006).

développement des statistiques. Elle a aussi soutenu des projets servant à améliorer les connaissances statistiques dans certains pays de la région (Cambodge, Pakistan et Viet Nam), et contribué à l'organisation de conférences et d'ateliers régionaux concernant la production, la diffusion et l'utilisation novatrice des données relatives aux OMD²⁸. La Division de statistique participe actuellement à un projet interrégional visant à évaluer, au moyen d'études de pays, la disponibilité et la cohérence des données recueillies dans les séries nationales et internationales, et à déterminer la façon d'améliorer la coordination entre les systèmes statistiques nationaux et internationaux²⁹.

67. La CESAP a également collaboré étroitement avec la BAsD et le PNUD dans le cadre d'un partenariat tripartite pour les OMD visant à définir comment développer les capacités statistiques nationales devant permettre de produire des statistiques de meilleure qualité (y compris des données issues des sources administratives et des statistiques désagrégées propices à l'analyse des inégalités), en vue de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

III. DÉFINITION DES ORIENTATIONS FUTURES

68. Suite à la reconstitution du Comité de statistique, la CESAP réfléchit à l'orientation qu'adoptera son programme de développement des statistiques, et aux moyens de renforcer les activités de coopération technique et d'en tirer pour la région davantage de résultats durables. À ce stade, les éléments présentés ci-après méritent une attention toute particulière car ils permettront de voir quels aspects du programme peuvent réalistement être mis en œuvre, et comment le faire.

A. Élargir les activités tout en restant ciblé: un équilibre à trouver

69. Ces dernières années, la CESAP s'est efforcée de jouer un plus grand rôle en faveur du développement des statistiques dans la région. Son projet de stratégie de coopération technique dans le domaine des statistiques montre qu'elle souhaite renforcer ses capacités propres pour pouvoir mettre en œuvre un programme de travail plus ciblé utilisant les ressources disponibles de façon optimale. Dans ce large programme, nombreuses sont les questions politiquement pertinentes et techniquement urgentes susceptibles de devenir prioritaires. La CESAP a par exemple été contactée pour réaliser des activités conjointes avec d'éventuels partenaires dans les domaines suivants: les statistiques économiques (y compris le Système de comptabilité nationale), les statistiques par genre, les statistiques de la santé, les statistiques de l'environnement, la mesure des progrès sociaux et l'utilisation des données administratives servant à effectuer des estimations démographiques et à établir d'autres indicateurs relatifs aux OMD. Inévitablement, un équilibre doit être trouvé entre la

²⁸ Notamment l'Atelier sur les statistiques nécessaires au suivi de la réalisation des OMD en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Bangkok du 31 juillet au 2 août 2006, organisé conjointement par l'ISAP et la Division de statistique de la CESAP et financé par le PNUD et la Banque asiatique de développement (BAsD); et la Conférence internationale de 2007 sur les statistiques des OMD, tenue à Manille du 1^{er} au 3 octobre et organisée conjointement par la Division de statistique de la CESAP, la BAsD, la Division de statistique de l'ONU et le Comité national philippin de coordination statistique.

²⁹ Un atelier régional sur la coordination des mécanismes d'établissement de rapports et les discordances entre données dans le suivi des OMD, organisé avec la Division de statistique de l'ONU, doit avoir lieu à Bangkok du 10 au 12 décembre 2008.

nécessité d'élargir ses activités et celle de rester ciblé. Pour pouvoir planifier ses activités, la CESAP devra absolument définir les domaines qu'elle veut privilégier pour obtenir davantage de résultats à long terme, et ceux dans lesquels elle devrait continuer à se spécialiser en vertu de l'actuelle division générale du travail entre les divers protagonistes internationaux et régionaux.

B. Trouver l'équilibre entre les fonctions d'appui dans divers domaines et les fonctions de base

70. Par ailleurs, en tant qu'organe régional du Secrétariat de l'ONU, la CESAP continue de soutenir la mise en œuvre régionale de certaines initiatives mondiales, y compris celles qui sont dirigées par d'autres entités appartenant au dispositif statistique de l'ONU. Cet appui consiste souvent à coorganiser des réunions et ateliers régionaux de façon ponctuelle, et à fournir d'autres produits. Compte tenu de ses capacités actuelles, la CESAP devra trouver l'équilibre entre son programme de travail de base en matière de développement des statistiques, et le rôle d'appui qu'elle joue à des titres divers. Une meilleure coordination avec les partenaires, notamment en planifiant conjointement les activités à long terme, permettrait sans aucun doute d'obtenir de meilleurs résultats.

C. Trouver un équilibre entre les différents domaines des statistiques où un appui est fourni

71. Le programme de développement des statistiques de la CESAP est également confronté à un autre défi, celui de trouver un équilibre entre les divers domaines des statistiques où il vient appuyer le renforcement des capacités. Le programme a jusqu'ici privilégié les statistiques sociales, comme le montrent les récentes activités de coopération technique organisées par la CESAP. Or, il demeure urgent pour la région d'améliorer les statistiques économiques et autres, et en particulier les données émanant des registres de l'administration et de l'état civil. Il est communément admis que le renforcement des capacités a jusqu'ici concerné les statistiques sociales et les enquêtes sur les ménages plutôt que certains aspects de plus en plus importants de l'agriculture, des finances et de la mesure de l'économie. Même si les statistiques économiques sont généralement favorisées par les gouvernements et qu'elles ont plus de chances que les autres statistiques d'être établies en temps voulu, les méthodes utilisées pour produire des séries de données économiques sont obsolètes dans de nombreux pays en développement de la région.³⁰

72. L'aide apportée par les donateurs pour renforcer les capacités statistiques privilégie souvent les enquêtes sur les ménages, tandis que la collecte périodique d'informations administratives, qui est une importante source de données pour calculer de nombreux indicateurs relatifs aux OMD, a bénéficié d'un soutien limité. Cette tâche a été laissée aux ministères. Ces vingt dernières années, la nature incertaine et souvent médiocre des données administratives a à son tour poussé d'importantes organisations internationales à concevoir et proposer des enquêtes sur les ménages. Des organisations régionales, des universités et des organismes humanitaires, comme par exemple la BASD et l'Agence australienne pour le développement international, ont financé des projets visant à évaluer les données

³⁰ Voir la note 1.

administratives ou à mettre au point de nouvelles méthodes devant servir à mieux utiliser les statistiques de l'état civil existantes. Ces organisations ont fait connaître leur souhait de collaborer avec la CESAP pour élargir leurs activités dans la région de l'Asie et du Pacifique.

73. Il est également clair que le programme de développement des statistiques de la CESAP ne consiste plus seulement à produire des statistiques, mais qu'il comporte aussi un appui aux capacités nationales en matière de diffusion et d'utilisation des données (citons le projet sur la documentation des microdonnées); cet appui est souvent bien accueilli par les pays car il est nécessaire. La CESAP devra prioritairement trouver un équilibre stratégique entre les divers domaines où elle œuvre pour le développement des statistiques, tout en répondant aux besoins des pays.

D. Collaborer avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres entités

74. Les statistiques officielles sont établies et utilisées par un système national composé d'un bureau national de statistique et de plusieurs autres entités (par exemple les ministères). Dans certains pays, le bureau national de statistique joue un rôle de coordination centrale, mais bon nombre d'autres pays n'ont pas de stratégie de coordination efficace. Ceci pourrait poser aux organismes comme la CESAP des problèmes de coordination, surtout lorsque les projets de coopération technique concernent des aspects des statistiques dont le bureau national de statistique n'est pas directement responsable.

75. Dans le cadre des récentes activités réalisées au titre des projets, la CESAP a continué de collaborer étroitement avec les bureaux nationaux de statistique, tout en faisant appel à des experts d'autres organismes statistiques (par exemple le ministère de la santé dans le cas du projet sur le handicap). Étant donné que les structures institutionnelles des systèmes statistiques de la région varient d'un pays à l'autre, et que dans de nombreux pays un rôle central incombe au bureau national de statistique, le secrétariat s'efforce de simplifier le mode d'interaction pour assurer la participation efficace des pays aux projets tout en favorisant la coordination interne des systèmes statistiques nationaux.

E. Partenariat avec des organismes statistiques régionaux et sous-régionaux

76. Le projet de stratégie de développement des statistiques tient pleinement compte de l'importance que revêtent le partenariat et la coordination avec les organismes régionaux et sous-régionaux. Le secrétariat a ainsi récemment bénéficié de l'aide de bon nombre de ces organismes dans le cadre de divers projets de coopération technique. Néanmoins, il convient d'établir des partenariats plus solides et plus systématiques si l'on veut optimiser les synergies et réduire autant que possible les doubles emplois. Un mécanisme informel pourrait éventuellement être mis en place par les divers organismes, ce qui leur permettrait d'échanger régulièrement des informations, de s'entraider et, le cas échéant, de programmer ensemble des projets et activités. Une activité a été prévue à cette fin en marge de la première session du Comité de statistique; ce sera l'occasion d'envisager un plan d'action qui réunirait les principaux partenaires régionaux et sous-régionaux.

F. Coordination avec les organismes de l'ONU au niveau national

77. Le renforcement des capacités est une grande priorité du système des Nations Unies. Dans son Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a affirmé que le développement des capacités et le contrôle par les États de leur stratégie de développement étaient des conditions essentielles de la réalisation des OMD, et engagé tous les organismes des Nations Unies à accroître encore leur appui au développement des capacités nationales dans le cadre de la coopération Sud-Sud.³¹ Le renforcement des capacités dans un cadre national commun à tout le système des Nations Unies fait désormais partie intégrante de la réforme opérée pour pouvoir être « unis dans l'action ». Le Groupe de travail sur les organismes non-résidents,³² établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement, a recensé un ensemble d'options à l'intention des organismes non-résidents comme la CESAP, pour qu'ils puissent participer à des activités de renforcement des capacités nationales coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies. Cette participation peut consister à contribuer à part entière à la programmation avec les équipes de pays des Nations Unies, ou encore à améliorer la communication et la liaison avec l'organisme chef de file des Nations Unies dans chaque pays³³.

78. Ces dernières années, en mettant en œuvre divers projets, le secrétariat de la CESAP a pris conscience du rôle important que jouaient les équipes de pays des Nations Unies en aidant directement les pays à développer les statistiques. Il s'est donc efforcé de nouer des contacts directs avec elles dans les pays de projet, afin de coordonner les activités et de recueillir auprès d'elles un apport de fond et un soutien³⁴. Des représentants de l'équipe de pays au Kirghizistan, en Mongolie, à Sri Lanka et en Thaïlande ont par exemple participé aux forums sous-régionaux de haut niveau sur les stratégies nationales de développement des statistiques organisés dans les pays respectifs, et ils ont pu y expliquer comment ils avaient procédé pour aider les pays à élaborer des plans pour le développement des statistiques. La CESAP devra néanmoins veiller à aligner ses activités sur les priorités établies par les équipes de pays, et améliorer la coordination avec elles lorsqu'elle élabore et met en œuvre son propre programme de coopération technique.

³¹ Voir la résolution 59/250 de l'Assemblée générale.

³² Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a été créé en 1997 par le Secrétaire général pour rendre plus efficaces les activités de développement réalisées par l'ONU au niveau national. Il rassemble les institutions opérationnelles actives dans le domaine du développement, et est présidé par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PNUD assure également le Secrétariat du Groupe.

³³ Groupe de travail du GNUD sur les organismes non-résidents, "Enhancing the participation of non-resident agencies in UN country-level development activities: A preliminary inventory of current tools and mechanisms, obstacles and opportunities" (New York, mars 2006).

³⁴ Les équipes de pays des Nations Unies fournissent en général un appui logistique aux activités réalisées dans le cadre des projets de la CESAP, par exemple en aidant les participants du pays concerné à organiser leur voyage.

G. Viabilité

79. Le secrétariat est récemment parvenu à obtenir du Compte des Nations Unies pour le développement un financement destiné à certains de ses projets interrégionaux de coopération technique (par exemple le projet ayant trait à la mesure du secteur informel) ou à des projets de suivi (par exemple le projet relatif aux statistiques du handicap). Le partenariat tripartite BAsD-CESAP-PNUD fournit également des ressources à certaines activités ayant trait aux OMD.

80. Bien que les projets conjoints mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat solide avec d'autres importantes organisations puissent augmenter les chances de financement, le programme de développement des statistiques se heurte à des difficultés liées à l'incertitude du financement et à la brièveté du cycle budgétaire. Cela compromet la viabilité et les retombées du programme, et il n'en est que plus urgent pour la CESAP d'élaborer un programme de travail ciblé axé sur le développement des statistiques.

H. Évaluation de l'impact

81. En ce qui concerne le développement des statistiques dans la région et le rôle du secrétariat à cet égard, ce dernier est d'avis que le processus et la méthode d'évaluation de l'impact de son programme de coopération technique doivent être sensiblement améliorés. Comme c'est aussi le cas d'autres programmes de renforcement des capacités, l'évaluation des projets a porté principalement sur les résultats de fond (produits) plutôt que sur les retombées (en particulier l'impact des statistiques sur l'élaboration des politiques).

82. La CESAP est pleinement consciente de l'importance du suivi et de l'évaluation des projets; avec d'autres commissions régionales, elle a d'ailleurs mis au point à cette fin un nouveau cadre devant orienter la conception, la gestion et l'évaluation des programmes de coopération technique. Ce cadre aidera à renforcer le suivi et l'évaluation du programme de développement des statistiques.

83. Dans son cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, la Division de statistique a proposé de nouveaux indicateurs pour évaluer son programme de travail. Il est notamment prévu de faire remplir périodiquement des questionnaires de suivi par les participants et les pays de projet, afin d'évaluer l'impact du programme. C'est là une nouveauté importante par rapport à l'ancienne méthode qui privilégiait les changements affectant la disponibilité des données. Néanmoins, le suivi et l'évaluation par projet demeurent à ce jour insuffisants. Si le suivi et l'évaluation figurent souvent parmi les activités relevant d'un poste distinct du budget, il n'existe pas de procédures ou de critères intégrés permettant d'assurer un bon suivi et un financement suffisant à des fins d'évaluation.

IV. CONCLUSIONS

84. Le Comité souhaitera peut-être examiner le projet de stratégie de coopération technique de la CESAP dans le domaine du développement des statistiques, ainsi que les récentes activités de coopération technique réalisées par le secrétariat. Il souhaitera peut-être aussi donner des indications et orientations quant aux priorités à fixer et aux méthodes à utiliser pour les activités futures visant à renforcer le programme de développement des statistiques et son impact. Le Comité est invité à :

a) Donner au secrétariat des indications quant à l'orientation stratégique de son programme de développement des statistiques et aux domaines d'activité prioritaires, compte tenu des besoins régionaux et nationaux constatés;

b) Prodiguer au secrétariat des conseils devant l'aider à trouver l'équilibre entre l'appui aux statistiques économiques et autres (s'agissant en particulier des données tirées des registres administratifs) et l'appui aux techniques et bonnes pratiques applicables à la production et à la diffusion des données; donner son avis sur le rôle distinct que peut jouer la CESAP dans ces différents domaines;

c) Passer en revue les activités récentes du secrétariat, et indiquer s'il convient de renforcer la collaboration avec les systèmes statistiques nationaux pour la conception et la mise en œuvre de son programme de coopération technique dans le domaine du développement des statistiques;

d) Donner son avis sur la coordination et la coopération entre organisations régionales et sous-régionales pour les futures activités de renforcement des capacités statistiques, et proposer un éventuel mécanisme à cette fin;

e) Exprimer son point de vue sur le programme du secrétariat en matière de développement des statistiques, et faire connaître ses attentes quant au rôle futur de ce programme dans la région.

- - - - -